



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cyclomoteurs

Question écrite n° 75721

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre de l'intérieur de lui préciser les perspectives et les, échéances du décret interministériel qui « est en effet à l'étude par les ministères chargés des transports et de l'intérieur » tendant à l'immatriculation des cyclomoteurs, en application de la décision du comité interministériel de sécurité routière du 26 novembre 1997 (JOAN du 18 février 2002).

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75721

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2168